

Les grandes étapes de l'année universitaire



Je m'inscris

1. Mon inscription à l'université

Détails sur panneau spécifique

1. Avant mon inscription, je **m'informe** sur la formation et le fonctionnement de l'université en consultant les sites de l'UFR et de l'UT2J ainsi que les documents de présentation disponibles sur la plateforme Parcoursup
2. Dès réception de réponse Parcoursup, je procède à mon **inscription administrative** sur le site de l'UT2J. A ce moment là, je récupère les informations utiles pour procéder à mon inscription pédagogique.
3. L'**inscription pédagogique** consiste à :
 - m'inscrire dans les différentes UE et faire les choix relatifs aux options
 - choisir mon régime d'inscription (contrôle continu ou contrôle terminal)

2. Les périodes d'enseignement

- ✓ Avant le début du premier semestre, j'assiste aux **réunions de rentrée** pour avoir un maximum d'informations
- ✓ L'année se déroule en **2 semestres de 12 semaines d'enseignement** chacun
 - de la mi-septembre aux vacances de Noël (semestres impairs)
 - de mi-janvier à fin avril (semestres pairs)
- ✓ Quatre périodes de **suspension des activités pédagogiques** ponctuent l'année :
 - 1 semaine à l'automne (fin octobre)
 - 2 semaines à Noël
 - 1 semaine en hiver (fin février)
 - 2 semaines au printemps (fin avril)

Elles permettent du temps de travail personnel, de faire des révisions et préparer les dossiers à rendre ...



3. Les périodes d'examen

- ✓ Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en contrôle continu, des épreuves de contrôle des connaissances (dossiers, oraux, écrits sur table) ont lieu **pendant toute la durée du semestre**. Pour certaines UE, certaines épreuves sont organisées **en fin de semestre** (janvier et avril-mai)
- ✓ Les étudiant.e.s inscrit.e.s en contrôle terminal sont convoqués aux examens en **fin de semestre** (janvier et avril-mai)
- ✓ Un dispositif de rattrapage est ouvert sous conditions à l'issue de la première session après application des principes de compensation (voir les modalités fixées par la charte du contrôle des connaissances sur le site de l'UT2J)

4. La validation de l'année



- ✓ A l'issue de chaque semestre, l'étudiant.e connaît les UE validées (note $\geq 10/20$)
- ✓ Une compensation **inter-UE** a lieu à l'issue du semestre et permet de valider le semestre si la moyenne de toutes les UE est ≥ 10 (y compris si 1 ou plusieurs UE ne sont pas validées)
- ✓ La compensation **inter-semestre** permet de valider l'année si la moyenne des deux semestres est ≥ 10 (y compris si celle d'un semestre est inférieure à 10)

L'étudiant.e peut refuser les compensations inter-UE et inter-semestre de façon à améliorer son dossier académique